

Fiche métier

avocat / avocate

Défendre les personnes et les entreprises engagées dans un procès, telle est la principale mission de l'avocat. Il joue aussi un rôle de conseiller pour régler les conflits avant qu'ils ne soient portés sur la scène judiciaire.

Nature du travail

Défense des personnes et des sociétés

Auxiliaire de justice, l'avocat représente et défend devant un tribunal les particuliers ou les entreprises engagés dans un procès. Il suit des affaires civiles (accidents, divorces...) ou pénales (vols, crimes...). Dans le cadre des procédures pénales, il est présent lors des gardes à vue.

Conseil et négociation

À la demande de clients confrontés à la complexité des lois, l'avocat peut rédiger des actes spécifiques (contrats de travail, statuts d'une société...). La création de l'« acte d'avocat » (issu de la loi de modernisation des professions judiciaires et juridiques réglementées) lui permet de contresigner certains actes sous seing privé (reconnaissance de dette, bail d'habitation ou commercial, pacte d'actionnaires, etc.).

Régler un litige en évitant un procès fait aussi partie des missions de l'avocat. À lui de négocier, afin de trouver une solution favorable aux intérêts de son client. Mandaté par plusieurs parties, il peut assurer une mission de médiation conduisant à un accord à l'amiable.

Droit pénal, commercial...

L'avocat généraliste traite tout type d'affaire (civile, pénale, commerciale...). Lorsqu'il est spécialisé, il propose ses compétences en droit de la personne, droit pénal, droit des affaires, droit immobilier... C'est souvent le cas des professionnels travaillant au sein de cabinets d'avocats. Les avocats d'affaires exercent uniquement pour le monde de l'entreprise. Ils conseillent les sociétés dans les aspects juridiques de leurs projets (fusion, rédaction de contrats...) et les défendent en cas de contentieux.

Compétences requises

Rigueur et motivation

Rigoureux, l'avocat est prêt à travailler d'arrache-pied sans compter ses heures : indispensable pour réussir. Il doit aussi être très organisé pour jongler d'un dossier à un autre et pour respecter les procédures et le calendrier judiciaire (dates des audiences).

Aisance rédactionnelle

Cet investissement personnel va de pair avec d'excellentes capacités rédactionnelles et la maîtrise des textes de loi, des règlements et de la jurisprudence. Pour cela, l'avocat se tient continuellement au courant de l'actualité juridique.

Discrétion et charisme

Tenu au secret professionnel, l'avocat est le confident de toutes les difficultés (judiciaires mais aussi économiques...) de ses clients. Personnage charismatique, il se distingue aussi par ses talents d'orateur et son fort pouvoir de persuasion, surtout lorsqu'il plaide au tribunal. Équilibré, réactif, il sait gérer les tensions, notamment au moment de l'audience. Il doit être capable de s'adapter à toute situation et de se remettre en question tous les jours.

Lieux d'exercice et statuts

Différents modes d'activité

Exerçant une profession libérale, l'avocat est son propre patron. Mais ses activités diffèrent selon le type de cabinet (taille, spécialisation...) et son lieu d'exercice. Le quotidien d'un avocat exerçant au sein d'un grand cabinet d'affaires parisien n'a ainsi rien à voir avec celui d'un avocat généraliste. Le premier travaille sur des dossiers très spécialisés et ne plaide pas (ou peu) au tribunal. Le second, traite toutes sortes d'affaires : divorces, litiges commerciaux, infractions au Code de la route... Il peut être civiliste ou pénaliste.

Plaidoirie au tribunal

Le temps fort de la vie professionnelle d'un avocat est assurément la plaidoirie (discours prononcé à l'audience) au tribunal. Il doit se montrer particulièrement convaincant, argumenter le plus efficacement possible sans se laisser impressionner par la partie adverse. Cela exige un talent d'orateur et un fort pouvoir de persuasion.

Dossiers et rendez-vous au cabinet

Outre la plaidoirie, le travail quotidien d'un avocat se déroule à son cabinet. Il y étudie les dossiers qui lui sont confiés et les procédures, vérifie des cas de jurisprudence, reçoit les clients...

Accès au métier

Pour intégrer la formation d'avocat dans l'un des 12 CRFPA (centres régionaux de formation professionnelle des avocats), les étudiants doivent posséder au moins un master 1 en droit (mais beaucoup sont titulaires d'un master 2). L'examen d'entrée, très sélectif, est préparé en 1 an au sein d'un IEJ (institut d'études judiciaires) à l'université. La formation en CRFPA dure ensuite 18 mois (6 consacrés aux cours théoriques, 6 à un projet pédagogique individuel, 6 en stage dans un cabinet d'avocats, comportant la rédaction d'un mémoire). À l'issue de la formation, les étudiants passent un examen d'aptitude en vue d'obtenir le CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat). Il leur faut ensuite prêter serment et demander leur inscription au sein d'un barreau.

Niveau bac + 5 et plus

Master 1 de droit

IEJ

CRFPA

CAPA

Source : <http://www.onisep.fr>